



Espace de Réflexion Éthique  
de Nouvelle-Aquitaine

**LIMOGES**

# Les Rencontres d'Hippocrate

## *Handicap et société inclusive*



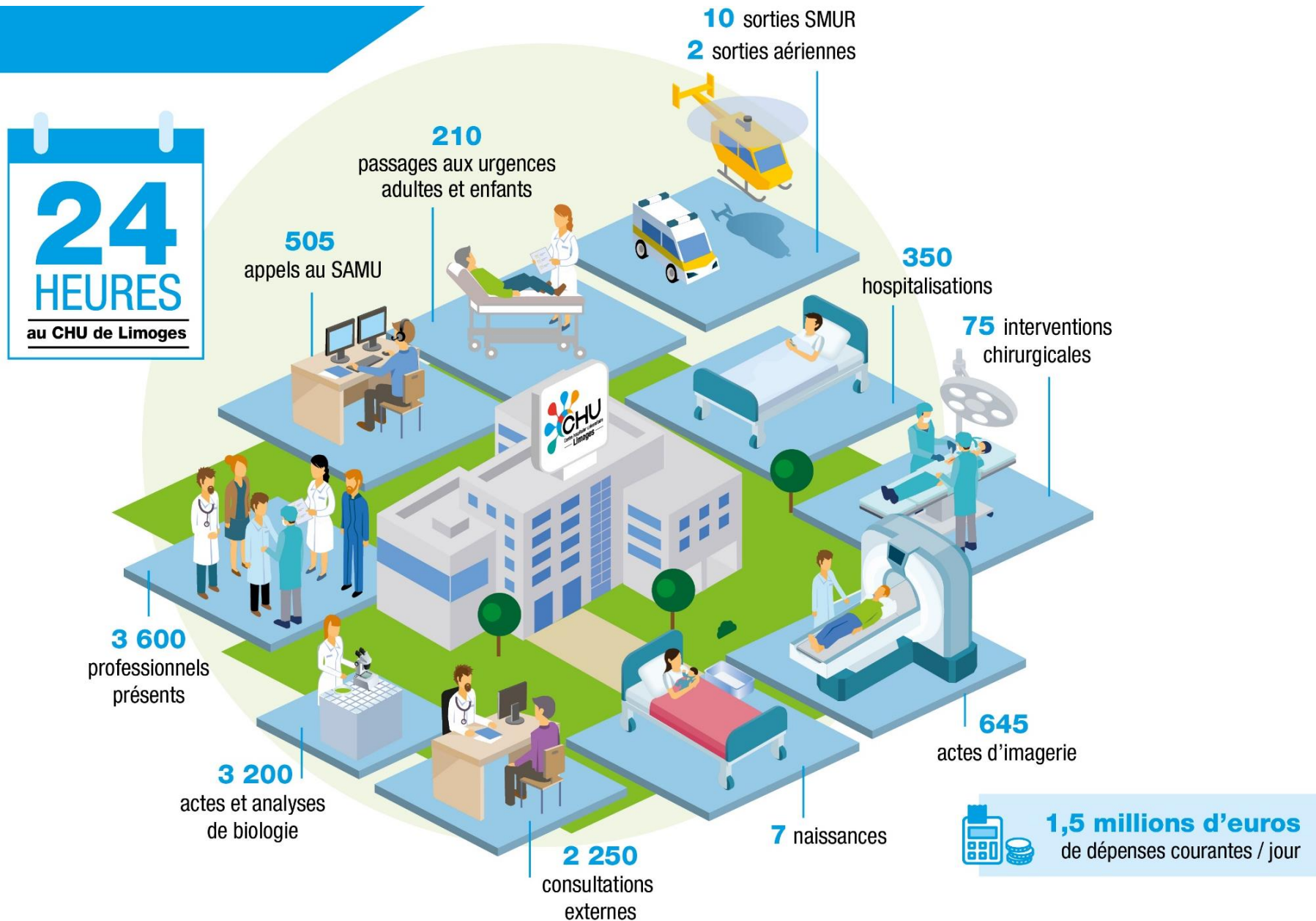
Mme Hélène BRU  
Directrice de la qualité, de la gestion des risques et des  
relations avec les usagers  
Centre Hospitalier Universitaire de Limoges



# Le CHU de Limoges

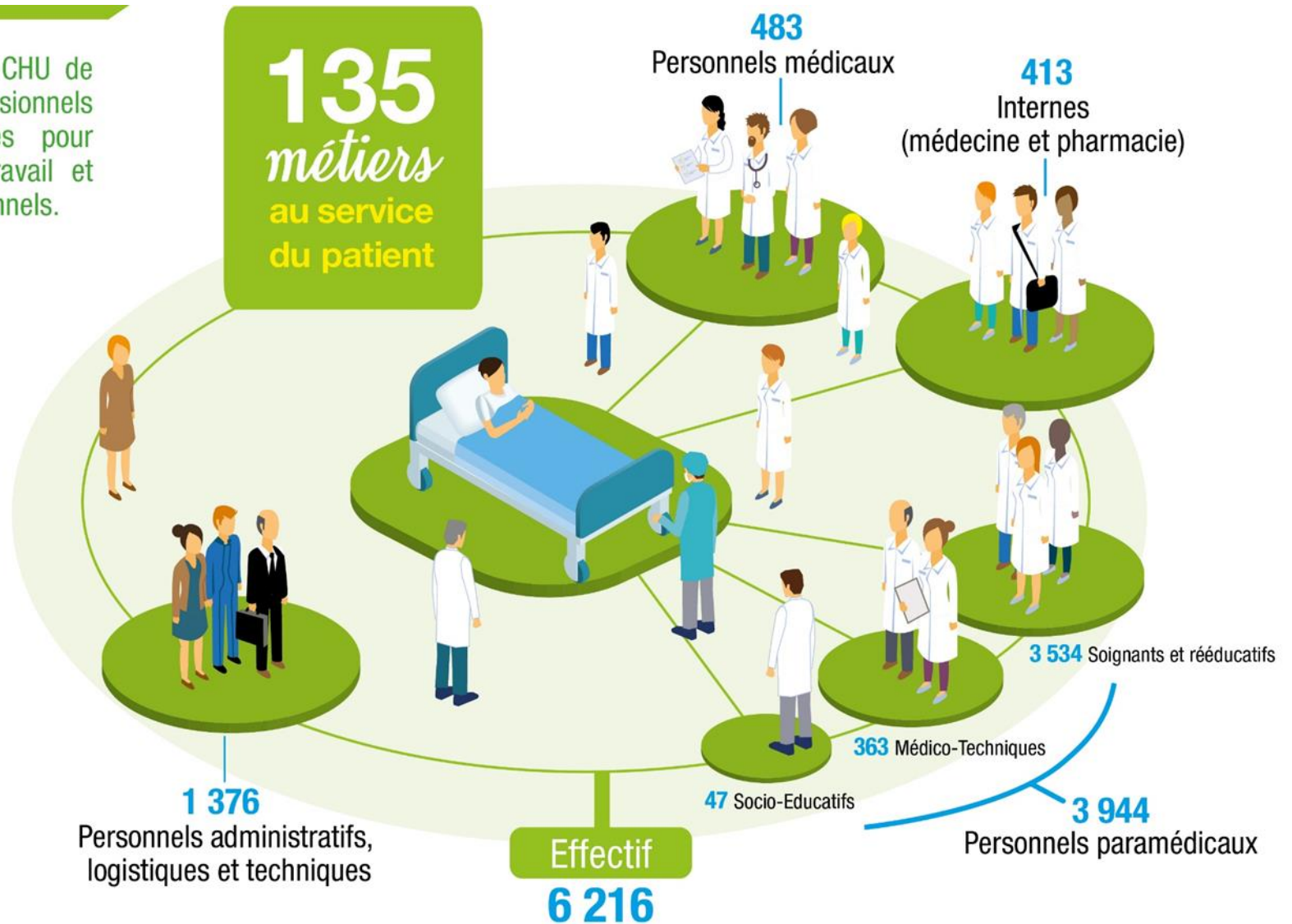
- Etablissement public de santé de Nouvelle-Aquitaine
- 3 missions principales : soins, recherche et enseignement
- 508 millions d'euros de budget d'exploitation
- 1921 lits et places
- 6200 agents dont 500 personnels médicaux

# L'activité de soins au CHU de Limoges



# Le CHU de Limoges 1<sup>er</sup> employeur du Limousin

1<sup>er</sup> employeur du Limousin, le CHU de Limoges accompagne ses professionnels par des actions quotidiennes pour améliorer les conditions de travail et sécuriser les parcours professionnels.



# Éléments réglementaires

- Loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés
- Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
- Projet de loi 2021 : Référent Handicap dans les établissements de santé

# Définition du handicap

- Article 2 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

*« constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »*

# Posture institutionnelle et des professionnels de santé

- Article 2 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées:
  - Chaque établissement doit organiser un **égal accès aux soins** des personnes en situation de handicap **dans le respect de leurs capacités et de leur autonomie.**
  - L'aidant et/ou l'accompagnant doit impérativement trouver sa place aux côtés du patient si celui-ci le souhaite.
  - De nombreux guides et documents de référence sont à la disposition des personnels de santé afin de favoriser un accueil et une prise en charge personnalisée.
  - Il est nécessaire d'assurer les soins dans une **dynamique de parcours de vie** en étant attentif aux collaborations entre l'hôpital et les structures d'accueil.
  - De plus, afin de sécuriser le retour au sein du lieu de vie, une attention particulière est portée à l'accompagnement des aidants.

# Objectifs du projet d'établissement du CHU de Limoges

1. Développer une politique globale d'accueil et de prise en charge de la personne en situation de handicap
2. Structurer une offre de formation à destination des professionnels
3. Travailler sur les représentations et développer les compétences en interne afin de disposer des personnes ressources
4. Identifier et formaliser la place de l'aidant dans le contexte de soins



## Projet des usagers du CHU Limoges, 2021-2024

- **RECOMMANDATION N°1 : Améliorer l'information avant, pendant et après le séjour ou la venue à l'hôpital.**
- Les Représentants des Usagers et représentants des associations de bénévoles souhaitent faciliter :
  - l'accès des usagers aux informations relatives à leur prise en charge,
  - l'organisation de leur parcours de soins.
- Un des objectifs est d'améliorer l'accessibilité aux soins et aux bâtiments pour les patients porteurs de handicap physique et psychique.

## Appréhender le Handicap dans sa globalité

- La prise en soins d'une personne porteuse de handicap va au-delà des outils et des soins palliant le déficit, elle nécessite une approche globale et une communication structurée (exemple UASS Unité d'Accueil et de Soins des Sourds).
- Le regard de notre société sur la performance professionnelle ou le parcours de soins de la personne porteuse de handicap (exemples DuoDay et patient partenaire en cancérologie).
- 20 ans après la loi de 2002 sur les droits des patients, l'égalité d'accès aux soins reste un enjeu majeur de la politique de santé.